



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 FEVRIER 2023

SOMMAIRE

Pages

I – PRESENTATION ET EVOLUTION DES BUDGETS.....	4
1 – LES BUDGETS PRIMITIFS	4
2 - BUDGET GENERAL	5
3 - BUDGET ANNEXE DECHETS	5
Présentation du budget	5
La Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères	6
Les investissements réalisés	6
4 - BUDGET ANNEXE SPANC	6
5 - BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET	7
6 – BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE.....	8
7 – BUDGET ANNEXE ZA DES 4 ROUTES	9
8 – BUDGET ANNEXE ZA DE COUDRAY	9
9 – BUDGET ANNEXE LAC	10
II – BUDGET GENERAL DE FONCTIONNEMENT : REALISE 2022	11
1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
Les redevances et produits des services	11
La taxe additionnelle.....	11
La contribution foncière des entreprises	11
Les autres impôts locaux	12
L’attribution de compensation des communes membres	12
La taxe de séjour	12
La fraction de TVA.....	12
La dotation globale de fonctionnement	13
Les subventions et participations	13
Les attributions de compensation de l’Etat et du département.....	13
Les revenus des immeubles	14
2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15
Les charges à caractère général	15
Les autres charges de gestion	15
Les charges financières.....	15
Les charges exceptionnelles	16
Les dotations aux provisions	16
L’atténuation de produits	16
L’état annuel des indemnités des élus	17
Les charges de personnel	18
Les charges de personnel extérieur.....	18
La répartition des agents par service	19
La perspective des recrutements	19
Les équivalents temps plein par service	20
Le nombre d’heures rémunérées.....	20
La répartition des agents par statut	20
La répartition des agents par catégorie.....	20

III – BUDGET GENERAL D’INVESTISSEMENT : REALISE 2022	21
IV – RATIOS FINANCIERS 2022	22
V – PERSPECTIVES 2023	23
1 – FONCTIONNEMENT	23
2 – INVESTISSEMENTS	24
VI – ENDETTEMENT	25
1 – BUDGET GENERAL	25
2 – GARANTIE D’EMPRUNT	27
VII – ANNEXE	28
1 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	28
2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL	30

I - PRESENTATION ET ÉVOLUTION DES BUDGETS

1 – LES BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGETS PRIMITIFS 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	9 695 395,00 €	8 403 380,00 €
Budget annexe Déchets	3 726 500,00 €	201 900,00 €
Budget annexe SPANC	163 400,00 €	295 337,77 €
Budget annexe Parc d'activités du Gosset	889 104,73 €	419 864,46 €
Budget annexe Parc d'activités de Bonneville	417 432,88 €	417 432,88 €
Budget annexe Zone d'activités des 4 routes	5 005,00 €	5 000,00 €
Budget annexe Zone d'activités de Coudray	421 295,00 €	421 290,00 €
Budget annexe Lac Terre d'Auge	205 040,00 €	522 960,13 €
Total	15 523 172,61 €	10 687 165,24 €

2 – LE BUDGET GÉNÉRAL

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	9 695 395,00 €	Dépenses	8 347 335,14 €	+944 192,67 €
		Recettes	9 291 527,81 €	
Investissement	8 403 380,00 €	Dépenses	4 965 142,04 €	+487 580,80 €
		Recettes	5 452 722,84 €	

		Exercice 2020		Exercice 2021	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	9 279 306,00 €	+793 090,38 €	10 852 980,00 €	+1 048 386,39 €	
Investissement	4 793 807,00 €	-1 709 348,55 €	9 599 100,00 €	+1 043 272,97 €	

3 – LE BUDGET ANNEXE DÉCHETS

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	3 726 500,00 €	Dépenses	3 385 282,02 €	-239 618,06 €
		Recettes	3 145 663,96 €	
Investissement	201 900,00 €	Dépenses	13 368,91 €	+14 868,49 €
		Recettes	28 237,40 €	

		Exercice 2020		Exercice 2021	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	3 087 610,00 €	-90 366,63€	3 668 720,00 €	-203 116,85 €	
Investissement	40 226,00 €	-3 576,25 €	368 595,00 €	+4 970,08 €	

LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (CHAP 73 - ART. 7331)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2019	2020	2021	2022
Taux Zone 1	18 %	18 %	18 %	18 %
Taux Zone 2	13 %	13 %	13 %	13 %
Taux Zone 3	9,53 %	9,53 %	15,30 %	15,30 %
Montant du produit perçu *	2 252 390 €	2 300 651 €	2 470 850 €	2 611 950 €

La zone 1 correspond au territoire du Pierre & Vacances, la zone 3 au territoire des 10 communes issues de la communauté de communes de Cambremer et la zone 2 au reste du territoire de la communauté de communes.

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022

- Solde travaux de voirie
- Matériel informatique : console déchetterie

4 – LE BUDGET ANNEXE SPANC

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	163 400,00 €	Dépenses	109 238,67 €	-18 983,67 €
		Recettes	90 255,00 €	
Investissement	295 337,77 €	Dépenses	105 336,20 €	+2 729,73 €
		Recettes	108 065,93 €	

		Exercice 2020		Exercice 2021	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	120 000,00 €	-12 825,96 €	121 100,00 €	+11 426,92 €	
Investissement	175 150,00 €	+45 576,18 €	320 288,00 €	-33 233,07 €	

LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022

- Reversement des aides à la réhabilitation

5 – LE BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	889 104,73 €	Dépenses	441 977,93 €	-379 340,93 €
		Recettes	62 637,00 €	
Investissement	419 864,46 €	Dépenses	0 €	+441 976,38 €
		Recettes	441 976,38 €	

		Exercice 2020		Exercice 2021	
Section	BP	Résultat net	BP	Résultat net	
Fonctionnement	560 000,00 €	0 €	882 224,73 €	+611 855,00 €	
Investissement	560 000,00 €	-21 248,44 €	903 449,46 €	-259 050,00 €	

LES TRAVAUX REALISES EN 2022

- Sans objet

6 – LE BUDGET ANNEXE PARC DE BONNEVILLE

Exercice 2022				
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	417 432,88 €	Dépenses	89 458,28 €	-75,31 €
		Recettes	89 382,97 €	
Investissement	417 432,88 €	Dépenses	89 382,97 €	-12 460,09 €
		Recettes	76 922,88 €	

Section	Exercice 2020		Exercice 2021	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	265 000 €	0 €	401 122,88 €	+0,22 €
Investissement	265 000 €	0 €	401 122,88 €	0 €

LES TRAVAUX REALISES EN 2022

- Etudes et honoraires

7 – LE BUDGET ANNEXE ZA DES 4 ROUTES

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	5 005,00 €	Dépenses	0 €	0 €
		Recettes	0 €	
Investissement	5 000,00 €	Dépenses	0 €	0 €
		Recettes	0 €	

LES TRAVAUX REALISES EN 2022

- Sans objet

8 – LE BUDGET ANNEXE ZA DE COUDRAY

		Exercice 2022		
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	421 295,00 €	Dépenses	384 771,52 €	0 €
		Recettes	384 771,52 €	
Investissement	421 290,00 €	Dépenses	384 771,52 €	-384 771,52 €
		Recettes	0 €	

LES TRAVAUX REALISES EN 2022

- Achat du terrain et études

9 – LE BUDGET ANNEXE LAC

Exercice 2022				
Section	BP 2022	Réalisé 2022		Résultat net
Fonctionnement	205 040,00 €	Dépenses	25 414,23 €	+40 908,53 €
		Recettes	66 322,76 €	
Investissement	522 960,13 €	Dépenses	238 732,19 €	+109 361,31 €
		Recettes	348 093,50 €	

Section	Exercice 2020		Exercice 2021	
	BP	Résultat net	BP	Résultat net
Fonctionnement	274 000,00 €	+60 005,72 €	152 000,00 €	+231 084,81 €
Investissement	479 433,00 €	-102 950,39 €	667 858,72 €	-35 334,74 €

LES TRAVAUX REALISES EN 2022

- Construction et aménagement de l'aire de restauration

II – BUDGET GÉNÉRAL DE FONCTIONNEMENT : RÉALISÉ 2022

1 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LES REDEVANCES ET PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70)

REDEVANCES ET PRODUITS	2020	2021	2022
Montant constaté au CA	795 284 €	926 824 €	969 237 €
Evolution	-23,30%	+16,54%	+4,57%

Les redevances et produits des services concernent les services scolaires (restaurants scolaires), périscolaires (garderies), extrascolaires (centre de loisirs) et culturels (école de musique et bibliothèques); mais aussi les remboursements des budgets annexes et le remboursement du personnel de la communauté de communes mis à disposition.

En 2020, impact de la fermeture des services lors du 1^{er} confinement.

LA TAXE ADDITIONNELLE (CHAP 73 - ART 73111)

TAXE ADDITIONNELLE	2020		2021		2022	
	Taux	Produit	Taux	Produit	Taux	Produit
TH	8,49 %	2 137 950 €		635 027 €		669 471 €
TFB	1,84 %	340 021 €	1,84 %	345 081 €	1,84 %	364 117 €
TFNB	3,34 %	96 506 €	3,34 %	97 762 €	3,34 %	101 456 €
TA FNB		191 851 €		204 981 €		218 668 €
Total produit encaissé		2 766 328 €		1 282 851 €		1 353 712 €

A partir de 2020, gel des taux de la taxe d'habitation au niveau de 2019

En 2021, application de la réforme portant suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, le produit encaissé correspond aux résidences secondaires. La compensation pour la perte de la taxe d'habitation sur des résidences principales s'effectue par un reversement d'une fraction de la TVA nationale.

LA CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CHAP 73 - ART 73111)

CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	2020	2021	2022
Base d'imposition	7 105 868 €	6 880 678 €	7 446 637 €
Taux	21,82 %	21,82 %	21,82 %
Produit	1 493 258 €	1 453 040 €	1 593 707 €

En 2020, le Conseil communautaire a voté un dégrèvement exceptionnel de la CFE pour les entreprises dont l'activité principale relève des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'évènementiel.

Le montant total du dégrèvement est de 75 224 € pour 101 entreprises du territoire, le montant à la charge de la collectivité est de 36 526 €. Cette somme a été retenue sur l'exercice 2021.

LES AUTRES IMPOTS LOCAUX (CHAP 73 - ART 73112, 73113 & 73114)

	2020	2021	2022
CVAE	821 929 €	899 688 €	800 945 €
IFER	53 801 €	58 413 €	69 417 €
TASCOM	107 348 €	127 050 €	131 935 €

A compter de 2023, suppression de la CVAE, elle sera compensée par une fraction supplémentaire de TVA.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES COMMUNES MEMBRES (CHAP 73 - ART 73211)

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2020	2021	2022
Montant perçu par l'Intercom (recette)	500 504 €	500 504 €	500 504 €

Les communes qui ont des charges transférées supérieures au montant de leur Taxe Professionnelle doivent reverser la différence à l'intercommunalité (Voir ci-joint en annexe, le détail de la TP, des charges transférées et de la compensation d'attribution par commune).

LA TAXE DE SEJOUR (CHAP 73 - ART. 7362)

TAXE DE SEJOUR	2020	2021	2022
Montant du produit encaissé par exercice	260 757 €	407 991 €	373 760 €
Montant recouvré par saison touristique	246 861 €	303 445 €	352 140 €

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la taxe de séjour est collectée du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En 2021, encaissement de deux années pour Pierres & Vacances.

Pour 2022, il reste à encaisser une partie du 3^{ème} trimestre et tout le 4^{ème} trimestre.

Depuis 2019, la taxe de séjour est réglée par les plateformes de réservations en ligne. Cela représente aujourd'hui 50% du mode de collecte et du versement de la taxe de séjour.

Il existe 12 plateformes de réservations en ligne qui collectent la taxe de séjour sur le territoire de TERRE D'AUGE.

Les plateformes les plus importantes sont : AIRBNB (65%), GITES DE FRANCE (15%), BOOKING et ABRITEL, représentant 97% de la taxe de séjour collectée en ligne.

LA FRACTION DE TVA (CHAP 73 - ART. 7382)

FRACTION DE TVA	2020	2021	2022
Montant perçu		1 594 274 €	1 747 011 €

Cette fraction de la TVA nationale est perçue pour compenser la perte des recettes liée à la suppression de la taxe d'habitation.

A partir de 2023, elle viendra également compenser la perte de recettes liée à la suppression du CVAE

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (CHAP 74 - ART. 74124 & 74126)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT BONIFIEE	2020	2021	2022
Dotation des intercommunalités Evolution	629 022 € - 0,49 %	629 163 € + 0,02 %	631 755 € + 0,41 %
Dotation de compensation des groupements Evolution	338 120 € - 1,83 %	331 461 € - 1,96 %	324 190 € - 2,19 %

LES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (CHAP 74 - ART. 744, 746, 747)

SUBVENTIONS	2020	2021	2022
Montant perçu Evolution	345 521 € + 41,56 %	295 861 € - 14,37 %	264 028 € - 10,76 %

Ce groupe d'articles rassemble les diverses subventions de l'Etat, du Département, de la Région et autres participations notamment :

- les participations pour frais de scolarité,
- les aides pour l'embauche d'emplois aidés
- les subventions du Conseil Départemental pour le fonctionnement de l'école de musique, l'utilisation des gymnases par le collège et une participation famille pour le centre d'été,
- les aides de la CAF pour le contrat petite enfance
- et tout autre organisme.

En 2020, la communauté des communes a perçu l'aide pour l'achat des masques et le 1^{er} acompte de la convention ERASMUS

En 2021, le budget général perçoit la subvention de la Région Normandie pour le transport scolaire

En 2022, transfert à la Région du bus en régie

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ÉTAT ET DU DÉPARTEMENT (CHAP 74 - ART. 748)

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE L'ÉTAT (EXONERATION)	2020	2021	2022
Compensation pour perte de la TP-Département (art 74832)	34 965 €	34 965 €	34 965 €
Compensation au titre de la contribution économique territoriale (74833)	32 093 €	137 067 €	91 680 €
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières (74834)	6 €	9 993 €	128 675 €
Compensation au titre des exonérations des taxes d'habitation (74835)	129 623 €		
Compensation pour perte de recettes tarifaires liées au covid (748388)		1 506 €	

LES REVENUS DES IMMEUBLES (CHAP 75 - ART. 752)

LOYERS	2020	2021	2022
Montant perçu	41 894 €	39 329 €	37 075 €
Evolution	-12,73 %	-6,12 %	-5,73 %

Bureaux rue de l'hippodrome : Tipiak

Télécentre : locations des bureaux du télécentre

Bonnebosq : location d'un logement à l'école (fin de bail en juin 2020)

2 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011 – ART 60, 61, 62, 63)

CHARGES GENERALES	2020	2021	2022
Montant réalisé	1 223 479 €	1 215 882 €	1 463 221 €
Evolution	-13,54 %	-0,62 %	+20,34 %
% de réalisation du BP	76,07 %	70,69 %	85,33 %

Ce chapitre est consacré aux achats de matières et matériaux ainsi qu'aux différents contrats nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes.

En 2020 et 2021, la diminution est liée à la fermeture des services pendant les confinements et la non reprise des activités culturelles de CULTURAMA.

En 2022, reprise des activités de CULTURAMA et impact de la crise économique (inflation, augmentation des marchés de fournitures, électricité, chaufferie)

LES AUTRES CHARGES DE GESTION (CHAP 65)

AUTRES CHARGES DE GESTION	2020	2021	2022
Montant réalisé	910 665 €	1 169 882 €	887 015 €
Evolution	+12,09 %	+28,46 %	-24,17 %
% de réalisation du BP	68,48 %	88,82 %	86,51 %

Il s'agit essentiellement des contributions obligatoires :

- indemnités des élus
- participations aux frais de scolarité
- subventions versées aux différents organismes (office de tourisme, associations sportives, syndicat mixte pour l'insertion sociale et professionnelle du Pays d'Auge Nord, Mission locale de la Baie de Seine, SCOT, Syndicat du bassin versant de la Touques...).
- Créances admises en non-valeur et créances éteintes

En 2020, règlement du déficit du budget annexe transport scolaire.

En 2021, augmentation des frais aux écoles privées et versement d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe Lac Terre d'Auge.

En 2022, pas de versement de subvention d'équilibre pour le budget annexe Lac Terre d'Auge

LES CHARGES FINANCIERES (CHAP 66)

CHARGES FINANCIERES	2020	2021	2022
Montant réalisé	62 707 €	62 657 €	55 895 €
Evolution	-16,24 %	-0,07 %	-10,79 %
% de réalisation du BP	93,73 %	95,22 %	94,89 %

En 2021, remboursement des premières échéances de l'emprunt souscrit fin 2020 pour le financement du pôle santé et de l'aménagement du stade d'Ornano (terrain de foot et boulodrome)

LES CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAP 67)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2020	2021	2022
Montant réalisé	338 €	708 €	12 227 €

Elles concernent essentiellement des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs.

En 2022, remboursement à l'assurance des sommes perçues au titre des frais, versées par la partie adverse (PLUi)

LES DOTATIONS AUX PROVISIONS (CHAP 68)

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2020	2021	2022
Montant réalisé	1 500 €	1 500 €	1 230 €

Ces dotations permettent de constituer une réserve financière en prévision d'un risque, qui s'il se réalise entraînera une charge.

L'ATTENUATION DE PRODUITS (CHAP 014)

	2020	2021	2022
Attribution de compensation (versée aux communes par l'Intercom) art. 73921	687 384 €	687 384 €	687 384 €
Reversement sur FNGIR art. 73923	1 222 744 €	1 222 744 €	1 222 744 €

L'ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

Dans une volonté de transparence, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Chaque année, un état représentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil doit être produit.

L'état annuel présente les indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- Du conseil municipal, communautaire ou métropolitain
- De tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural...
- De toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales

L'article L5211-12-1 du CGCT prévoit que cet état soit présenté aux membres du Conseil communautaire chaque année avant le vote du budget primitif.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont exprimés en euros et en brut.

	Indemnités perçues au titre du mandat communautaire			Indemnités perçues au titre de représentant communautaire	Indemnités perçues au titre de représentant au sein de la SPL
	Indemnité fonction	Rembt frais	Avantage en nature	Indemnité fonction	Indemnité fonction
Hubert COURSEAUX	24 077,16 €	-€	-€	-€	SPL Terre d'Auge :-€
Jean DUTACQ	9 797,04 €	-€	-€	-€	-€
Yves DESHAYES	9 797,04 €	-€	-€	SCOT : -€	-€
Bruno VAY	9 797,04 €	-€	-€	-€	-€
Christian ASSE	9 797,04 €	-€	-€	-€	-€
Florence COTHIER	9 797,04 €	-€	-€	-€	-€
Joël LEBRUN	9 797,04 €	-€	-€	SEVEDE : 8 727,84€ et 314,58€ rembt frais	-€
Anne-Marie SAMSON	9 797,04 €	-€	-€	-€	-€
David POTTIER	-€	-€	-€	SMBVT : 8 415,12 €	-€

LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012 – ART 63, 64)

Année	Frais de personnel charges comprises (chap. 012)	Rembt arrêts maladie et contrats aidés (art 6419 & 74712)	Solde	Observation
2019	3 252 550 € - 0,95%	24 738 €	3 227 812 € - 0,89%	Externalisation de la gestion des remplacements à compter du mois de juin 2019, Avantages en nature (901,30 €)
2020	3 205 796 € -1,43 %	35 882 €	3 169 914 € -1,79 %	Externalisation de la gestion des remplacements sur 12 mois Avantage en nature (439,75 €)
2021	3 181 871 € -0,74 %	23 737 €	3 158 134 € -0,37 %	Plusieurs postes en cours de recrutement restés vacants plusieurs mois (services techniques, gestionnaire ressources humaines, service scolaire, SPANC, agent de déchetterie) Avantage en nature (99 €)
2022	3 518 185 € +10,56 %	71 990 €	3 446 195 € +9,12 %	Recrutement de nouveaux postes : un agent au service des sports, un responsable ressources humaines, un ambassadeur de tri, un chargé de projet habitat ; Postes vacants pourvus dans services techniques, gestionnaire ressources humaines, service scolaire, agent de déchetterie) Avantage en nature (0 €)

LES CHARGES DU PERSONNEL EXTERIEUR (CHAP 012 – ART 621)

	2020	2021	2022
Personnel affecté par les communes membres	7 480 €	4 590 €	23 950 €
Personnel extérieur	105 866 €	328 125 €	180 278 €

En 2021, remplacements liés aux absences en raison du covid (agents cas-contact ou positif) et les remplacements des postes en cours de recrutement. En 2022, remboursement du personnel affecté par une commune membre sur 3 ans.

REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE AU 31.12

Nombre d'agents par service	2018	2019	2020	2021	2022	Perspective 2023
Ecoles	60,5	62,5	65,5	58,5	58,20	58,20
Périscolaires	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Extrascolaire	3	3	2	6	6,10	6,10
Sport	6	5,75	4,75	5,75	5	5
Technique	4	4	4	1	3,75	3,75
Bibliothèque	5	5	5	5	5,10	5,10
Ecole de musique	15	16	17	14	14,10	14,10
Dév. Durable	7	8	5	7	8	9
Dév. Economique	0,5	0,5	0,5	1	1	2
Administratif	8,5	11,5	11,5	11	11	12
Urbanisme	1	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25
Attractivité	1	1				
Communication	1	1	1	1	1	1
Culture (service commun)	1	1	1	1	1	1
MSAP		1	1	1	1	1
TOTAL	115	123	121	115	118	121

Perspective des nouveaux recrutements en 2023 :

- 1 assistant administratif SPANC

Poste à pourvoir (mutation, disponibilité, départ en retraite)

- 1 développeur économique (poste pourvu au 01/02/2023)
- 1 gestionnaire ressources humaines

EQUIVALENTS TEMPS PLEINS PAR SERVICE AU 31-12

Services	2020			2021			2022		
	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein	Temps hebdo	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
Scolaire	1 409,95	65,5	40,28	1 441,15	58,5	41,18	1 483	58,20	42,37
Périscolaire	52,50	1,5	1,5	52,50	1,5	1,5	52,50	1,5	1,5
Bibliothèque	138,84	5	3,97	138,84	5	3,97	142,34	5,10	4,07
Extrascolaire	65	2	1,86	161	6	4,6	190,5	6,10	5,44
Sport	121,25	4,75	3,46	156,25	5,75	4,46	171	5	4,89
Technique	140	4	4	35	1	1	131,25	3,75	3,75
Administratif	359	11,5	10,26	362,5	11	10,36	359,5	11	10,27
Urbanisme	43,75	1,25	1,25	43,75	1,25	1,25	43,75	1,25	1,25
Economique	17,50	0,5	0,5	35	1	1	35	1	1
Communication	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Culture	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Dév durable	175	5	5	234	7	6,69	269	8	7,69
MSAP	35	1	1	35	1	1	35	1	1
Musique	167	17	8,35	168,50	14	8,43	166	14,10	8,30
Total	2 794,79	121	83,43	2 933,49	115	87,42	3 148,84	118	93,52

A sa création, la communauté de communes a fait le choix d'une durée du temps de travail de 35h/semaine, soit 1607 heures annuelles pour un équivalent temps plein.

NOMBRE D'HEURES REMUNEREES AU 31-12

Type d'heures	2020	2021	2022	Prévision 2023
Base	148 085 h	161 111 h	157 155 h	160 000 h
Complémentaire	13 087 h	13 598 h	8 347 h	6 500 h
Supplémentaire	541 h	321 h	368 h	100 h
Défiscalisée	4 547 h	5 733 h	3 598 h	3 000 h
TOTAL	166 260 h	180 763 h	169 468 h	169 600 h

REPARTITION DES AGENTS PAR STATUT AU 31.12

Statut	Titulaire	CDD/CDI	Autres	Total
Nombre d'agents	74	43	1	118

REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE AU 31.12

Catégorie	A	B	C	Total
Nombre d'agents	6	20	92	118

En 2022 les effectifs étaient répartis comme suit :

- 77% de femmes
- 23% d'hommes.

III - BUDGET GÉNÉRAL D'INVESTISSEMENT : RÉALISÉ 2022

DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Réalisé 2022
Déficit N-1 reporté	1 188 146		144 874	
Dépenses imprévues	14 669		15 456	
Opérations d'ordre	42 850	41 350	44 200	42 632
Opérations patrimoniales			123 220	19 692
Capital des emprunts et dettes	304 445	299 907	318 100	313 611
Administration générale	72 815	37 775	78 050	14 655
Communication	6 650	6 575	18 000	3 634
Urbanisme	24 450	9 120	87 820	1 319
Construction d'un PSLA	109 295	3 360	366 565	109 145
Construction du siège social	71 600	-	316 540	73 654
Environnement	114 895	10 470	102 024	48 620
Ecoles	533 470	337 103	438 942	234 403
Ecole maternelle Pont l'Evêque	2 335	-		
Construction pôle scolaire périm. 7	3 352 400	385 482	3 178 545	1 503 364
MSAP	17 100	16 360	705	-
Centre de Loisirs & RAM	3 700	-	3 500	2 333
Pôle Enfance	3 186 700	795 738	2 692 000	2 313 635
Nouvelle bibliothèque	16 000	-	25 900	1 050
Bibliothèques	9 940	464	31 989	1 887
Culture	-	-	1 100	-
Office de Tourisme	15 020	15 016	30 000	8 007
Base de loisirs	8 731	-		
Ecole de musique	5 500	5 316	5 500	4 917
Aménagement complexe sportif	376 500	151 125	270 665	248 549
Rénovation piste athlétisme			35 000	-
Gymnases et stades Pont l'Evêque	11 925	5 454	13 030	11 196
Service technique	1 900	-	7 240	1 747
Télécentre	240	-		
Zones d'activités	107 824	71 595	54 415	7 092
TOTAL	9 599 100	2 192 210	8 403 380	4 965 142

IV – RATIOS FINANCIERS 2022

Libellé	En €
DRF : dépenses réelles de fonctionnement	8 051 903
Produits des impositions directes	6 587 846
RRF : recettes réelles de fonctionnement	9 248 896
Encours de la dette	370 508
DGF	955 945
Dépenses de personnel	3 722 414
Remboursement du capital	313 611
Dépenses de fonctionnement et rembt du capital	8 365 514

	Libellé	Montant	Moyenne EPCI à FPU de 15 000 à 30 000 hab. (2020)	
Ratio 1	DRF / population	409,35	314	€/habitant
Ratio 2	Impôts / population	334,92	295	€/habitant
Ratio 3	RRF / population	470,20	377	€/habitant
Ratio 4	Dépenses d'équipement / population	231,19	85	€/habitant
Ratio 5	En cours de la dette / population	18,84	204	€/habitant
Ratio 6	DGF / population	48,60	44	€/habitant
Ratio 7	Dépenses de personnel / DRF	46,23%	40,10%	
Ratio 9	DRF + capital / RRF	90,45%	88,30%	
Ratio 10	Dépenses d'équipement/RRF	49,17%	22,50%	
Ratio 11	Dette/RRF	4,01%	54,20%	
Épargne brut	RRF – DRF	1 196 993 €		
Épargne nette	Épargne brute – dette	826 485 €		
Taux d'endettement	Dette au 31.12 / RRF	29,28%	54,80%	
Délai de désendettement	Dette au 31.12 / épargne brut	2,26 ans	5,1 ans	

V - PERSPECTIVES 2023

Après 2 années impactées par la crise sanitaire, c'est désormais un nouveau contexte économique mondial auquel il faut faire face.

La guerre en Ukraine entraîne des répercussions économiques importantes. Face à la crise énergétique et à l'inflation, il nous faut faire des choix et adapter notre fonctionnement.

Un plan de sobriété a été étudié pour limiter l'impact de cette crise énergétique, l'amortisseur électricité mis en place par l'Etat a d'ores et déjà été sollicité auprès des fournisseurs de la Communauté de communes.

1 – FONCTIONNEMENT

RECETTES

Taxes

Actualisation des bases : +7%

Il est proposé de maintenir le taux de la Contribution Foncière des Entreprises.

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe additionnelle.

Il est proposé de maintenir les taux des zones 1 et 3, et d'augmenter le taux de la zone 2 de la TEOM

La loi de finances initiale pour 2023 a supprimé la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), cette suppression est compensée par l'attribution d'une fraction de TVA supplémentaire.

GEMAPI : institution de la taxe en 2023 pour application en 2024.

Tarifs

Il est proposé de réviser et d'adapter les différents tarifs des services intercommunaux (restauration scolaire, accueil collectif de mineurs, école de musique, bibliothèque ...)

Maintien des dotations et création d'un nouveau dispositif « fonds vert ».

DEPENSES

CHARGES COURANTES

Impact à prendre en compte pour le budget :

- Crise énergétique : électricité (+15%), gaz (+18%)
- Actualisation des marchés publics : déchets (+10%), fournitures des denrées alimentaires (+20%), fournitures des produits d'entretien (+50%)
- Inflation +7%

CHARGES DE PERSONNEL

Pour l'année 2023, avec les recrutements prévus, la mise en place du RIFSEEP et la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, la masse salariale augmentera de 120 000 € soit une augmentation de 3,4 % permettant ainsi de maîtriser les charges de personnel.

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

- Subventions : maintien des enveloppes 2022
- SCOT : cotisation de 0,85 €/habitant
- Syndicat du bassin versant de la Touques : maintien de la cotisation de 1.90 €/habitant
- PLIE : cotisation de 2,20 €/habitant
- Mission Locale : maintien de la subvention soit 12 000 €
- Pôle métropolitain - Réseau Ouest Normand : participation de 2 244 €
- Financement des écoles privées selon le coût moyen d'un élève soit 725€/élève

2 – INVESTISSEMENTS

Actualisation des marchés de travaux (+15%).

Compte-tenu du contexte économique, une priorisation des dépenses à caractère urgent ou réglementaires ainsi que des équipements permettant des économies d'énergie sera faite.

PROJETS RECURRENENTS

1. Travaux de gros entretien et énergétiques dans tous les bâtiments
2. Travaux de réfection de la voirie intercommunale
3. Acquisition de matériels divers

PROJETS EN COURS

1. Fin des travaux de construction du pôle scolaire sur le périmètre 7
2. Etude du PLPDMA

PROJETS A ENGAGER

1. Construction du siège social
2. Construction du PSLA
3. Aménagement du Parc d'activités de Bonneville
4. Aménagement de la zone d'activités de Coudray
5. Déchets : colonnes verre enterrées
6. Déchetterie : aménagement algeco et garde-corps
7. Lac : aménagement paysager le long de l'autoroute
8. Ecole de musique : salles de percussions en sous-sol

PROJETS EN PHASE D'ETUDES

1. Réhabilitation de la piste d'athlétisme
2. Construction d'une cuisine centrale
3. Modification ou révision du PLUi
4. Déchetterie : acquisition foncière et maîtrise d'œuvre
5. Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage
6. Aménagement de 6 chemins de randonnée
7. Construction et aménagement d'un city stade
8. Zone d'activités des 4 routes : étude d'aménagement

VI – ENDETTEMENT

1 - BUDGET GÉNÉRAL

	Investissements 2006	Investissements 2009	Investissements 2014	Investissements 2017	Investissements 2016	Investissements 2020
Caractéristiques	Ecole de Saint Philbert des Champs et CLSH Pont l'Evêque	Gymnase de Blangy et gymnase Even	Ecole maternelle de Pont l'Evêque	Passerelle et gymnase Mosagna	Salle multi- activités Bonnebosq <i>transfert au 01.01.2018</i>	Terrain de foot synthétique, vestiaires, boulodrome et pôle enfance
Organisme	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne	La Banque Postale	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Capital	400 000€	435 940€	1 570 000€	1 500 000€	200 000€ (montant transféré 183 265,93 €)	1 000 000€
Echéance	Janvier 2026	Juillet 2029	Août 2029	Mars 2033	Avril 2031	Mars 2041
Taux	3.70%	4.64%	2,94%	1,23%	2,56%	0,66%
Durée	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans	15 ans	20 ans
Capital restant dû au 31.12.2023	67 500,27 €	125 332,75 €	593 111,36 €	950 000,00 €	109 540,27 €	862 500,00 €
Annuité 2023 par emprunt	28 392,72 €	28 244,55 €	123 770,94 €	112 453,76 €	16 098,88 €	55 898,76 €
Annuité 2023 totale	364 859,61 €					

L'ensemble des emprunts souscrits sont à taux fixe, il n'y a aucun emprunt toxique.

ETAT DE L'ENDETTEMENT AU 31-12

Année	capital	intérêts	total	Capital restant du au 31-12
2023	314 855,56	50 004,05	364 859,61	2 707 984,65
2024	316 143,19	43 067,84	359 211,03	2 391 841,46
2025	317 475,19	36 087,23	353 562,42	2 074 366,27
2026	304 591,05	29 126,47	333 717,52	1 769 775,22
2027	290 954,40	22 918,16	313 872,56	1 478 820,82
2028	291 328,96	16 895,02	308 223,98	1 187 491,86
2029	251 375,44	10 990,45	262 365,89	936 116,42
2030	165 643,68	7 887,72	173 531,40	770 472,74
2031	157 972,74	5 949,14	163 921,88	612 500
2032	150 000,00	4 312,52	154 312,52	462 500
2033	100 000,00	2 829,39	102 829,39	362 500
2034	50 000	2 268,76	52 268,76	312 500
2035	50 000	1 938,76	51 938,76	262 500
2036	50 000	1 608,76	51 608,76	212 500
2037	50 000	1 278,76	51 278,76	162 500
2038	50 000	948,76	50 948,76	112 500
2039	50 000	618,76	50 618,76	62 500
2040	50 000	288,76	50 288,76	12 500
2041	12 500	20,63	12 520,63	0

2 – GARANTIES D'EMPRUNT

La communauté de communes est compétente pour apporter une garantie d'emprunt pour la création de logements sociaux auprès des bailleurs sociaux.

Libellé de l'emprunt garanti	capital	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Durée	Taux	Fin de garantie
Logements St Melaine	400 000 €	HPE	Caisse des dépôts	32 ans	3,25%	2038
OPAC compactage	1 374 234 €	OPAC	Caisse des dépôts	41 ans	3,90%	2048
PARTELIOS – 49 logements	759 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,55%	2057
PARTELIOS PLUS	1 612 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	1,35%	2057
Achat de mobil home et lodge	200 000 €	SPL Terre d'Auge	Crédit Mutuel	7 ans	1,37%	2026
PARTELIOS – 49 logements soutien à la reprise des chantiers	91 000 €	PARTELIOS	Caisse des dépôts	40 ans	0,37%	2061

VII – ANNEXES

1 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

(Commission d'évaluation des charges du 18 septembre 2018)

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
Annebault	44 200 €	35 275 €	8 925 €
Auvillars	13 648€	23 882€	-10 234€
Les Authieux sur Calonne	6 209 €	11 820 €	- 5 611 €
Beaumont en Auge	20 617 €	33 548 €	- 12 931 €
Blangy le château	33 501 €	89 783€	- 56 282 €
Bonnebosq	48 562€	71 245€	-22 683€
Bonneville la Louvet	10 937 €	59 916 €	- 48 979 €
Bonneville sur Touques	2 181 €	15 233 €	- 13 052 €
Bourgeauville	21 523 €	1 117 €	20 406 €
Branville	20 664 €	-4 088 €	24 752 €
Le Breuil en Auge	30 406 €	78 886 €	- 48 480 €
Le Brévedent	6 639 €	6 773 €	- 134 €
Canapville	2 472 €	11 068 €	- 8 596 €
Clarbec	15 130 €	33 095 €	- 17 965 €
Coudray Rabut	58 104 €	20 817 €	37 287 €
Danestal	27 635 €	611 €	27 024 €
Drubec	15 888€	6 167€	9 721€
Englesqueville en Auge	43 €	3 762 €	- 3 719€
Le Faulq	6 289 €	8 564 €	- 2 275 €
Fierville les Parcs	1 345 €	6 286 €	- 4 941€
Le Fournet	2 048€	9 894€	-7 846€
Formentin	10 690€	27 561€	-16 871€
Glanville	2 729 €	15 009 €	- 12 280 €
Léaupartie	4 335€	4 911€	-576€
Manerbe	30 680€	43 110€	-12 430€
Manneville la Pipard	8 334 €	17 111 €	- 8 777 €
Le Mesnil sur Blangy	959 €	12 908 €	- 11 949 €
Norolles	2 726 €	4 419 €	- 1 693 €
Pierrefitte en Auge	6 859 €	7 066 €	- 207 €
Pont L'Evêque	1 388 954 €	900 810 €	488 144 €
Repentigny	7 189€	14 355€	-7 166€
Reux	97 686 €	36 769 €	60 917 €
La Roque Baignard	8 697€	3 469€	5 228€
Saint André d'Hébertot	17 120 €	24 702 €	- 7 582 €

Communes	Recettes fiscales transférées	Charges transférées	Attribution de compensation
St Benoît d'Hébertot	16 798 €	22 972 €	- 6 174 €
Saint Etienne la Thillaye	12 962 €	37 414 €	- 24 452 €
Saint Hymer	10 491 €	56 999 €	- 46 508 €
Saint Julien sur Calonne	14 462 €	9 482€	4 980 €
Saint Philbert des champs	3 652 €	51 003 €	- 47 351 €
Saint Martin aux Chartrains	12 612 €	14 801 €	- 2 189 €
Surville	16 388 €	24 205€	- 7 817 €
Le Torquesne	7 194 €	22 159 €	- 14 965 €
Tourville en Auge	11 023 €	15 149 €	- 4 126 €
Valsemé	16 651€	18 764€	-2 113€
Vieux Bourg	324 €	1 874 €	- 1 550 €
TOTAL	2 097 556€	1 910 676€	186 880€
Montant des attributions versées à l'intercommunalité		- 500 504 €	
Montant des attributions reversées aux communes		687 384 €	

2 – PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL

1- Agence d'attractivité Terre d'Auge

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
Terre d'Auge	420	105 000 €
Lisieux Normandie	60	15 000 €
Pont Audemer Val de Risle	120	30 000 €
TOTAL	600	150 000 €

2- NORMANTRI

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant
SYVEDAC	773 271	773 271 €
SEROC	307 409	307 409 €
SMICTOM DE LA BRUYERE	51 128	51 128 €
SMEOM D'ARGENCES	50 248	50 248 €
CC PAYS DE FALAISE	64 030	64 030 €
CA LISIEUX NORMANDIE	172 954	172 954 €
CC TERRE D'AUGE	49 012	49 012 €
CC CINGAL SUISSE NORMANDE	21 204	21 204 €
CA LE COTENTIN	430 745	430 745 €
CC BAIE DU COTENTIN	24 096	24 096 €
SYNDICAT MIXTE POINT FORT	270 988	270 988 €
CC COUTANCES MER ET BOCAGE	61 220	61 220 €
SIRTOM REGION FLERS CONDE	182 468	182 468 €
SITCOM ARGENTAN	101 227	101 227 €
TOTAL	2 560 000	2 560 000 €